

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES
59199

Séance du **23 février 2023**

DEPARTEMENT

NORD

Date : 23/02/2023

Numéro : 2023-003

L'an deux mille vingt trois

et le 23 février

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
27	18	25

Date de la convocation
17/02/2023

Date d'affichage
17/02/2023

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAK, Antoine RICHARD, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Marie-Pierre SLATKOVIE qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ
Pasquale CARIDI qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER
Dominique LAMBERT qui donne pouvoir à Alain BLANCHART
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Corinne DERNONCOURT
Virginie VAN VOOREN qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAK
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD
Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI

Absent Excusé :

Laurent SIGUOIRT

Absente :

Sandrine DUMONT

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 27/02/2023

et publication,

du 27/02/2023

ou notification

du

Publication sur le site internet
Le 07/06/2023

Objet : Modifications du tableau des effectifs

*Vu le code des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;
Considérant que les suppressions de postes doivent être soumises à l'avis du Comité Social Territorial,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16/02/2023,
Considérant qu'il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :*

➤ **Suppression :**

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 35/35^{ième} (temps complet) : suite à la mutation d'un agent (responsable des services techniques).

➤ **Création :**

- 1 poste de technicien à 35/35^{ième} (temps complet) : suite à un futur recrutement (responsable des services techniques).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité par 25 voix pour,

- **d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme indiquées ci-dessus ET d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe en prenant en compte les modifications ;**
- **De préciser que ces modifications prendront effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;**
- **De préciser que les crédits seront inscrits au budget primitif, chapitre 012.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER